

GUIDE ACCOMPAGNATEUR TOURISTIQUE (TP)



Nombre de participant : de 4 à 12 personnes
Durée : 267h / 6 mois - Délai d'inscription : J-21
Formation en continue (2 sessions / an) - Format hybride
Lieu : La Réunion, France - Antilles - A distance

TARIF DE FORMATION

Sur devis selon profil / financement OPCO, CPF,
Pôle emploi, La Région, RNCP38548 - ROME G1201
(Formation exonérée de TVA)

Public concerné :

Tout public, Salarié ou demandeur d'emploi
+ de 18 ans en bonne condition physique.

Pré-requis :

Être à l'aise avec les outils informatiques.
PC portable requis. Niveau d'anglais B1

Déroulement de la formation :

2 à 4 jours de formation par semaine,
+ visite guidée avec mise en situation pratique sur terrain
+ Période d'accompagnement à la recherche d'emploi ou
à la création d'entreprise
+ Soutien personnalisé à distance,
+ Période de préparation et passage des examens
+ Période de mobilité possible en France ou à l'Étranger.

Modalités pédagogiques :

Formation en salle et/ou à distance en visioconférence et
visite guidée organisée sur terrain. Formation par demi-
journée d'enseignement théorique et de mise en
pratique. Participation active.

Poursuite d'étude :

Développement des compétences en suivant les formations :
- Anglais commercial et touristiques ou autres langues

Modalités d'évaluation :

Entretien de diagnostic préalable
Une évaluation en cours et fin de formation
Une évaluation de la satisfaction
Attestation ou diplôme remis de fin de formation

Objectifs :

CCP1 : Établir une prestation de visite touristique
CCP2 : Accompagner et guider des visiteurs touristiques

Inscription au titre professionnel de niveau IV. Formation
accessible par CCP pour l'acquisition d'un bloc de
compétences.

Programme de la formation :

(construit à partir du référentiel de certification)

CCP1 : Établir une prestation de visite touristique (176h)

Concevoir une offre de visites guidées animées pour
différents publics
Concevoir des contenus et des supports pour des visites
touristiques
Promouvoir des visites auprès de différents publics

CCP2 : Accompagner et guider des visiteurs touristiques (91h)

Accompagner des visiteurs lors d'une visite ou d'un circuit
touristique.
Animer une visite guidée sur un site naturel, patrimonial et
touristique.

Moyens pédagogiques :

Déroulé pédagogique. Ateliers pratiques, E-learning,
développement de projets professionnels, Utilisation des
outils numériques. Mise en situation et activité sur terrain.

Expériences professionnelles :

Formateurs d'expériences métier, diplômés de la formation
professionnelle, et intervenant depuis 5 ans en CFA.

TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Guide accompagnateur touristique

Le titre professionnel guide accompagnateur touristique¹ niveau 4 (code NSF : 334t) se compose de deux activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A chaque activité type correspond un certificat de compétences professionnelles (CCP).

Le guide accompagnateur touristique fait découvrir un territoire et son patrimoine à différents publics, individuels ou groupes, qu'il encadre lors de balades, de visites guidées, d'excursions ou de circuits.

Pour chaque public ciblé, il effectue des recherches documentaires et de terrain afin d'élaborer un itinéraire lié à un territoire ou un patrimoine. Il réalise des fiches commentaires et détermine le ou les thèmes à aborder, ainsi que le format d'animation de sa visite guidée. Il réalise les supports en utilisant des médias adaptés aux visites et aux publics. Il rédige le programme technique de sa prestation pour une offre clients attractive.

Le guide accompagnateur touristique participe à la promotion des visites guidées en réalisant des supports de communication multimédia. Il diffuse les informations via internet ou en présentant les offres directement aux publics dans l'établissement, à l'occasion d'événements locaux ou sur les lieux de visite. Il accompagne les différents publics tout au long de la prestation, en veillant à la sécurité et au confort des participants, en assurant la logistique, la médiation avec les éventuels prestataires et partenaires. Il peut avoir à gérer les aspects financiers, contractuels et réglementaires. Il adapte la prestation aux aléas et contraintes et s'assure de la qualité de la visite et de la satisfaction des participants. Si besoin, il vérifie l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Le guide accompagnateur touristique anime dans le cadre légal une visite guidée sur un site naturel ou patrimonial. Il utilise les techniques de

guidage et des supports d'animation pour faire découvrir un site et son contexte dans une ambiance favorisant l'expérience du visiteur.

Le guide accompagnateur utilise l'anglais au niveau B2 du CECRL (Cadre européen commun de référence des langues). Une seconde langue étrangère et des notions d'une langue régionale peuvent être requises dans certains contextes.

En général, il exerce seul ses activités lors du guidage et souvent en équipe pour l'élaboration et la préparation de la prestation. Il travaille sous la responsabilité d'une hiérarchie ou d'un commanditaire.

Le guide accompagnateur touristique travaille en tant que salarié avec différents types de contrat (contrat à durée indéterminée, contrat de travail annualisé, contrat à durée déterminée, contrat à durée déterminée saisonnier) ou en qualité d'auto-entrepreneur. Il exerce son emploi pour le compte d'une commune, d'une entreprise d'accueil sur site touristique, un office de tourisme, une structure d'hébergement, un autocariste ou un organisateur de voyages.

Les horaires de travail sont irréguliers et soumis aux contraintes des organisations logistiques des prestations. Le guide accompagnateur touristique est amené à effectuer de nombreux déplacements sur des courtes et longues distances et sur des durées variables dans le respect du droit du travail et des conventions collectives.

■ CCP - Établir une prestation de visite touristique

- Concevoir une offre de visites guidées animées pour différents publics.
- Concevoir des contenus et des supports pour des visites touristiques en français et en anglais.
- Promouvoir des visites auprès de différents publics en français et en anglais.

■ CCP - Accompagner et guider des visiteurs touristiques

- Accompagner des visiteurs lors d'une visite ou d'un circuit touristique.
- Animer une visite guidée sur un site naturel, patrimonial et touristique en français et en anglais.

Code TP-01322 référence du titre : **Guide accompagnateur touristique¹**

Information source : référentiel du titre : GAT

¹ce titre a été créé par arrêté de spécialité du 13 novembre 2013. (JO modificatif du 3 janvier 2024)

Emploi métier de rattachement suivant la nomenclature du ROME : G1201- Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives